

Accueil de Loisirs
La clé des Champs

Accueil de Loisirs
Les Écureuils

Accueil de Loisirs
Les Hirondelles

JEUN'S
Sports

JEUN'S
Club



Enfance Jeunesse 3-17ans

Reglements Interieurs



un territoire à vivre!
jeunesse@ouestlimousin.com
05 55 48 19 21
www.ouestlimousin.com

SOMMAIRE

Garderies et Accueils Péri-scolaires

ALSH 3-12 ans

(Accueil de loisirs sans hébergement)

- Présentation
- Conditions d'admission
- Modalités d'inscriptions et de réservations
- Fonctionnement et cadre de vie
- Tarifs et facturation
- Informations diverses

ALSH 11-17 ans

(Accueil de loisirs sans hébergement)

- Présentation
- Conditions d'accès et inscriptions
- Tarifs et facturation
- Règles et cadre de vie
- Activités
- Ateliers éducatifs

Accueil de Loisirs
La clé des Champs

Accueil de Loisirs
Les Hirondelles

Accueil de Loisirs
Les Écureuils



Enfance 3-12 ans

Garderies, Accueils Péri-scolaires

ALSH 3-12ans

PRESENTATION

La communauté de communes Ouest Limousin, située à la Monnerie, organise, dans son champ de compétences, des garderies, des accueils péri-scolaires et extrascolaires sur le territoire. Le service enfance jeunesse, est quant à lui basé, à St Laurent sur Gorre.

Les garderies sont organisées dans les communes de Gorre, St Cyr et St Auvent.

Les accueils péri-scolaires et extrascolaires sont organisés sur les communes de St Laurent sur Gorre, de Maisonnais sur Tardoire et Cognac la Forêt.

A la différence des garderies, les accueils péri-scolaires et extrascolaires sont déclarés et agréés annuellement par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Les garderies fonctionnent avant et après l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les accueils péri-scolaires fonctionnent sur ces mêmes créneaux ainsi que le mercredi toute la journée. A noter que l'accueil péri-scolaire de Maisonnais sur Tardoire ne fonctionne que le mercredi en péri-scolaire.

Les accueils extrascolaires fonctionnent lors des vacances scolaires.

Gorre

Rue Jules Ferry 87310 Gorre

7h-8h45 / 16h-18h30

St Cyr

Le bourg 87310 St Cyr

7h-8h50 / 16h20-18h30

St Auvent

13 allée du château 87310 St Auvent

7h-8h45 / 16h15-18h30

St Laurent sur Gorre

Rue Lamartine

87310 St Laurent sur Gorre

7h-8h45 / 16h15-18h30

mercredi et vacances 7h-18h30

Cognac la Forêt

Rue Jules Ferry

87310 Cognac la Forêt

7h-9h / 16h30-18h30

mercredi et vacances 7h-18h30

Maisonnais sur Tardoire

Le bourg

87440 Maisonnais sur Tardoire

mercredi et vacances 7h30-18h30

Garderies, Accueils Péri-scolaires

ALSH 3-12ans

Les garderies de Gorre, St Cyr et St Auvent, n'ont pas de limitation de places d'accueil. Il est conseillé aux familles, de réserver les jours et créneaux d'accueils souhaités, afin de mettre en adéquation les personnels et ainsi garantir un accueil en toute sécurité.

Les accueils péri-scolaires et extrascolaires de St Laurent sur Gorre, Cognac la Forêt et Maisonnais sur Tardoire, sont soumis à des places limitées et à des taux d'encadrements.

Ainsi:

- L'ALSH de St Laurent sur Gorre peut accueillir 20 enfants de moins de 6 ans et 30 enfants de plus de 6 ans.
- L'ALSH de Cognac la Forêt peut accueillir 20 enfants de moins de 6 ans et 36 enfants de plus de 6 ans.
- L'ALSH de Maisonnais sur Tardoire peut accueillir 20 enfants de moins de 6 ans et 30 enfants de plus de 6 ans.

Ces quotas peuvent être réévalués lors des vacances scolaires en fonction des personnels saisonniers recrutés.

Pour les temps péri-scolaires du matin et du soir, les taux d'encadrements sont:

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

•

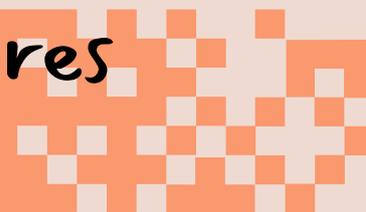
Pour les temps péri-scolaires du mercredi et extrascolaires des vacances, les taux d'encadrements sont:

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.



Exceptionnellement au cours de l'année scolaire, les structures pourront être fermées partiellement ou totalement. (Pont de l'ascension, semaine de Noël, travaux, personnels insuffisants etc...)

Garderies, Accueils Péri-scolaires ALSH 3-12ans



CONDITIONS D'ADMISSION

Pour qu'un enfant puisse être accueilli sur l'un des 5 sites de garderies ou accueils péri-scolaires et extrascolaires, il faut:

- Qu'il soit scolarisé ou âgé de 3ans.
- Qu'un dossier ait été créé via l'espace famille INOE et qu'il soit tenu à jour.
- Que les documents obligatoires aient été fournis (Carnet de vaccination, assurance solaire).

MODALITES D'INSCRIPTIONS ET DE RESERVATIONS



Inscriptions à une activité

Désormais les inscriptions et réservations se font à partir de votre Espace Famille INOE. Pour le créer, il suffit de contacter la coordinatrice jeunesse, ou un directeur d'accueil de loisirs en précisant:

- les coordonnées complètes de la famille et le nom du parent payeur.
- l'identité de l'enfant avec sa date de naissance.
- une adresse mail valide.

Un lien, valable 72h, est alors envoyé et permet de créer l'espace famille et de gérer les inscriptions et réservations.



IMPORTANT ...

Dès l'inscription de votre enfant, pensez à remplir dans votre espace famille, toutes les autorisations nécessaires au bon déroulement de son accueil. (Fiche enfant dans l'espace famille Inoé)

- * La liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- * Les informations sanitaires (vaccins, maladie, allergies ...)
- * Les autorisations (transport, photographie, rentrer seul ...)

Garderies, Accueils Péri-scolaires

ALSH 3-12ans

Réservations de créneaux

Pour pouvoir réserver des jours d'accueils en garderie, accueil périscolaire ou extrascolaires, il vous faudra fournir obligatoirement:

- l'attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année en cours
- la copie des vaccinations de l'enfant



Les réservations ne sont pas obligatoires en garderies ou accueils périscolaires (hors mercredis) mais fortement recommandées!

Les réservations sont obligatoires les mercredis et vacances scolaires.

Pour un accueil les mercredis et vacances à la journée ou demie-journée, les réservations sont obligatoires et doivent se faire à minima 48h avant (5 jours pour la garderie de Gorre). Elles peuvent être faites sur plusieurs mois en avance pour les mercredis. Les activités des vacances sont accessibles environ 3 semaines avant leur début.

Au même titre, les annulations devront être faites jusqu'au lundi 17h pour le mercredi et jusqu'à 12h le jour ouvré précédent le jour d'accueil pour les vacances (ex: le vendredi matin pour le lundi).

Les annulations peuvent se faire sur l'espace famille Inoé ainsi que par téléphone, mail ou sms, en contactant directement l'accueil de loisirs.

Toute annulation hors délais devra être justifiée (sms, mail, attestation sur papier libre, certificat médical, convocation etc...); sous peine d'être facturée.

Au bout de 4 annulations consécutives, l'accueil de l'enfant ne sera plus prioritaire.



Des accueils de dernière minute peuvent être possibles, sous réserve de places disponibles mais également de l'encadrement réglementaire présent.



Pensez à toujours communiquer avec les enseignants, afin de leur indiquer quotidiennement si votre enfant est pris en charge en garderie ou accueil périscolaire.

Garderies, Accueils Périscolaires

ALSt 3-12ans

FONCTIONNEMENT ET CADRE DE VIE

Les accueils et leurs fonctionnements sont explicités dans un document nommé "projet pédagogique".

Ce document est élaboré par l'équipe d'animation de chaque accueil de loisirs, il témoigne d'une réflexion collective qui définit les objectifs pédagogiques poursuivis et les moyens de mise en œuvre pour les atteindre.



Disponible sur chaque site ou sur le site internet de la Communauté de Communes Ouest Limousin <https://www.ouestlimousin.com/>

En accueil du soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le goûter est fourni sur chaque site, ainsi que le mercredi.



Les repas fournis les mercredis et vacances proviennent de la cuisine centrale de St Junien pour l'ALSt de St Laurent sur Gorre; de la cuisine de l'EH PAD de Cussac pour l'ALSt de Maisonnais sur Tardoire et sont réalisés sur place par un personnel de cantine à l'ALSt de Cognac la Forêt. Les menus sont affichés sur chaque site.

Les régimes alimentaires spécifiques devront être signalés à l'équipe.



Les mercredis et vacances, la journée se déroule ainsi dans chaque structure:

- * Accueil des enfants, de l'ouverture jusqu'à 10h, début des activités.
- * Les demies-journées avec repas les enfants arrivent à 12h pour passer l'après midi ou partent après le repas à 13h30.
- * Le départ des enfants se fait de 16h30 à 18h30.

L'ALSt de Maisonnais sur Tardoire fonctionne les mercredis et vacances avec un système de garderie et de navettes.

Ainsi un accueil se fait au Jeuns Club d'Oradour sur Vayres le matin de 7h30 à 8h30.

A 8h30 la navette part en direction de l'ALSt avec un point de ramassage à Cussac (8h40) et St Mathieu (8h50).

Le soir, la navette part de l'ALSt à 17h, avec un point de descente à St Mathieu (17h10), Cussac (17h20) et une garderie à Oradour sur Vayres de 17h30 à 18h30, toujours dans les locaux du Jeuns Club.

Garderies, Accueils Périscolaires

ALSH 3-12ans

RAPPEL

Les parents doivent accompagner les enfants à l'intérieur de la structure pour être pris en charge par l'équipe d'animation, le transfert de la responsabilité de la garde ne peut se faire qu'à ce moment-là.

Les enfants ne peuvent quitter la garderie, l'accueil périscolaire et extrascolaire, tant que leurs parents ou une personne désignée et autorisée par les parents sur l'espace famille Inoé, ne sont pas venus les récupérer.

Dans le cas où aucune personne ne se présenterait pour reprendre un enfant et où la famille ne pourrait être jointe avant la fermeture du site, le responsable du centre prévient la gendarmerie, qui prendra toutes les dispositions nécessaires. Si l'enfant est autorisé à rentrer seul, veuillez à bien le préciser dans les autorisations de l'Espace famille Inoé.



EN CAS D'ACCIDENT



En cas d'accident survenant à un enfant, les secours ou le médecin local seront contactés dans les plus brefs délais.

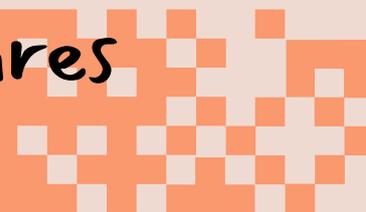
L'enfant sera orienté vers l'établissement hospitalier désigné par les secours.

Les parents seront immédiatement prévenus.

IMPORTANT!

- * Il est demandé aux enfants de respecter les règles de la vie collective. Des sanctions peuvent être envisagées, après constat manifeste de violences, insolences, dégradations et tout manquement aux règles de vie en collectivité et de fonctionnement édictées dans le présent règlement ou qui découlent de la législation. Chaque sanction peut être graduée (avertissement ou exclusion temporaire) en fonction des faits reprochés. Elles seront discutées avec les parents, les enfants et le directeur.
- * Les enfants ne doivent apporter ni objet de valeur, ni jeu. Le personnel ne peut être tenu responsable des pertes ou détériorations éventuelles.
- * Les enfants doivent être habillés avec des vêtements simples, confortables, adaptés à la saison et aux activités prévues. Il est recommandé de noter le nom des enfants sur les vêtements.
- * Il est demandé aux familles de respecter les personnels ainsi que les horaires des structures.

Garderies, Accueils Péri-scolaires ALSH 3-12ans



TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs sont déterminés par le conseil communautaire et affichés.

GARDERIES et ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET SOIR

	MATIN	SOIR
QUOTIENT FAMILIAL 0 à 726	1.68€	2.23€ avec goûter
QUOTIENT FAMILIAL 727 et plus	1.70€	2.25€ avec goûter

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI ET EXTRASCOLAIRE

	1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE 1 ENFANT	JOURNÉE 2ème ENFANT ET PLUS
QUOTIENT FAMILIAL 0 à 750	8€	11.60€	9.87€
QUOTIENT FAMILIAL de 751 à 1150	8.24€	11.96€	10.16€
QUOTIENT FAMILIAL 1151 et plus	8.49€	12.32€	10.47€

Garderies, Accueils Péri-scolaires

ALSH 3-12ans

Les factures sont mensuelles et établies par la Communauté de Communes Ouest Limousin. Elles sont réalisées à terme échu, sur la base des pointages réalisés par les animateurs, à partir des présences réelles de l'enfant dans la structure.

Les tarifs sont modulés en fonction d'un quotient familial, déterminé par la communauté de communes Ouest Limousin.

Le calcul du QF se fait ainsi:

$$(\text{Revenu fiscal de référence} / \text{Nombre de parts}) \times 12$$

A ce titre, les familles devront fournir dans leur espace famille Inoé, leur dernier avis d'imposition ou de non imposition du foyer, faisant apparaître le revenu fiscal de référence et le nombre de part fiscales. En l'absence de ce justificatif, les tarifs les plus élevés seront appliqués par défaut.

Les aides allouées par la CAF via le dispositif Passeport Jeune, sont à déduire des tarifs affichés. La facturation est établie en conséquence sur production du passeport jeune.

La production des justificatifs a posteriori de la facturation n'ouvre pas droit à une régularisation, ni rétroactivité.

Les factures d'un montant inférieur à 5€ sont mises en attente et sont adressées dès que le montant cumulé atteint 5€ ou à défaut en août et décembre.

Les factures sont adressées aux familles par le Service de Gestion Comptable de Saint Junien, 28 rue Junien rigaud - BP 109 - 87205 Saint Junien Cedex. Elles sont disponibles et téléchargeables sur votre espace famille Inoé à J-30.

Les factures peuvent être réglée par carte bancaire, chèque bancaire, par virement, en espèces, par prélèvement (courant 2024) ou Chèques Emploi Service Universel pour les garderies et accueil péri-scolaires. Les chèques vacances sont acceptés pour le règlement des activités ALSH. Toutes les infos sont à retrouver en bas de la facture.



Garderies, Accueils Périscolaires

ALSH 3-12ans

INFORMATIONS DIVERSES

MEDICAL



Pour tout problème de santé et uniquement en présence de l'ordonnance, les traitements en cours, pourront être donnés par l'équipe d'animation avec l'autorisation des parents. L'administration des traitements spécifiques, sera discutée au cas par cas et pourra ne pas être assurée par l'équipe.

Pour les enfants qui présentent des allergies alimentaires, les parents doivent impérativement le signaler. Il sera demandé un certificat médical ou la transmission du PAI mis en place à l'école.

La fiche Sanitaire doit être remplie sur l'espace famille Inoé.

ENCADREMENT

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux missions confiées, les équipes sont composées de personnels majoritairement qualifiés et diplômés (BPJEPS, BAFD, BAFA, CAP AEPE, BAC PRO ANIMATION). L'accueil de stagiaire est régulier.

Les responsables des sites, assurent le respect de la sécurité, la propreté et le rangement des locaux. Ils veillent également à l'aménagement des lieux et au renouvellement du matériel et des fournitures.

ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Les structures enfance jeunesse de la communauté de communes Ouest Limousin, sont engagées dans le processus d'inclusion des enfants porteurs de handicap.

L'accueil devra être établi en concertation entre la famille et le responsable de la structure avec anticipation, afin de pouvoir proposer un accueil de qualité et en garantissant la sécurité de tous.

Nos animateurs, bien que sensibilisés aux notions de handicap, ne sont pas formés pour proposer un accueil spécifique. Ainsi un enfant ne pourra être accueilli si ses difficultés ne sont pas compatibles avec un accueil collectif et en lien avec les activités proposées.



JEUN'S
Sports

JEUN'S
Club



Jeunesse
11-17ans

Ouest
Limousin
communauté de communes



ALSH 11-17 ans (Accueil de loisirs sans hébergement)

PRESENTATION

LOCAUX, HORAIRES ET CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le Jeun's Club est implanté route de Pouloueix, sur le site des Garennes à Oradour-sur-Vayres. Le Jeun's Sports se situe au Foyer Jean Barbet rue Jean Jaurès à Saint-Laurent-sur-Gorre.

Ces lieux d'animation sont déclarés aux services de l'État et enregistrés auprès du Service Départementale à la Jeunesse à l'Engagement et aux sports (SDJES) comme ALSH - Accueil de Loisirs Sans Hébergement Multisites.



Le Jeun's Club a une capacité de 24 personnes et une ouverture continue de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi pendant toutes les périodes de vacances scolaires à l'exception des fêtes de fin d'année et du mois d'août.

Le Jeun's Sports a une capacité de 40 personnes et une ouverture continue de 9h00 à 18h00 pendant les vacances scolaires également et à l'exception des fêtes de fin d'année et du mois d'août.

Au cours des vacances, des soirées sont organisées entre 18h00 et 22h00. Au delà des vacances scolaires et en fonction des projets, des temps d'accueil peuvent être proposés (mercredi après midi et samedi matin).



ALSH 11-17 ans (Accueil de loisirs sans hébergement)

PRESENTATION

PERSONNELS



L'équipe d'animation est composée d'un directeur, agent titulaire BAFD, et d'une équipe d'animateurs(trices) BAFA saisonniers.
Les structures acceptent les stagiaires.



TRANSPORTS

Les accueils pouvant être éloignés de certaines familles, des navettes sont organisées afin de résoudre les problèmes de mobilité des jeunes. Afin de garantir un fonctionnement optimal, les navettes s'organisent en point de ramassages et les horaires de départ sont à respecter par les adolescents.

A ce titre les accueils adolescents disposent de deux mini-bus de 9 places.



Ce moyen de transport est utilisé dans le cadre des sorties et activités à l'extérieur. Exceptionnellement le programme d'activités peut nous amener à faire appel à un transporteur privé.

ALSH 11-17 ans

(Accueil de loisirs sans hébergement)

CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTIONS

ADMISSION

Pour être admis au sein de la structure, les jeunes doivent être âgés de 11 ans révolus ou être scolarisés au minimum au collège, et ce jusqu'à leur majorité.

Au préalable, les parents et le jeune sont reçus par le directeur qui explique le fonctionnement de l'accueil. Soit lors du premier jour d'activité soit lors d'un rendez vous programmé dans les locaux du service jeunesse de la communauté de communes.

L'admission sera effective après avoir effectué l'inscription via le site Inoé. Le directeur envoie un lien internet à la famille, afin que celle-ci puisse activer son espace famille sur le site Inoé. La famille remplit son dossier et fournit les pièces nécessaires à l'élaboration complète du dossier d'inscription directement via son espace famille sur Inoé.

Pour être complet le dossier sur Inoé doit être composé des documents suivants:

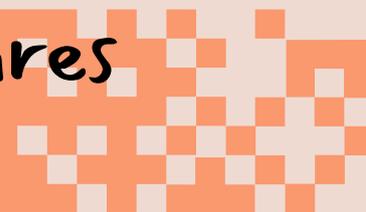
- coordonnées complètes renseignées de la famille et du jeune;
- copie de la page de vaccination obligatoire du carnet de santé du jeune ;
- pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutuelle Sociale Agricole, une photocopie du passeport jeune CAF valide, afin de bénéficier de réductions sur les activités ;

Dans l'Espace famille, il doit être stipulé le nom de toutes les personnes autorisées à venir chercher le jeune. Il est également demandé de remplir toutes les autres autorisations (rentre seul, être photographié).

Toute modification (changement d'adresse, numéro de téléphone...) doit être corrigée dans les meilleurs délais sur l'espace famille.

N'auront accès aux activités, que les jeunes à jour de leur dossier et de leur cotisation.

Garderies, Accueils Péricolaires ALSH 3-12ans



TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs sont déterminés par le conseil communautaire et affichés.

	TARIFS
ADHESION ANNUELLE	20€
SORTIE AVEC PARTENAIRES EXTERIEURS OU TRANSPORTS	10€
ACTIVITES IMPLIQUANT DES ACHATS DE FOURNITURES (INSCRITES AU PROGRAMME)	5€
SOIREES	5€
SEJOURS COURTS ET LONGS	TARIFS DETERMINES EN FONCTION DES ACTIVITES ET DES SUBVENTIONS

Les adolescents de 11 à 17 ans peuvent fréquenter la structure librement et à volonté, moyennant une cotisation annuelle par enfant valable un an de date à date.

Pour certaines activités ou sorties une contribution financière est demandée suivant la grille des tarifs fixée par délibération du conseil communautaire en date du 07 septembre 2023.



Garderies, Accueils Péri-scolaires ALSH 3-12ans

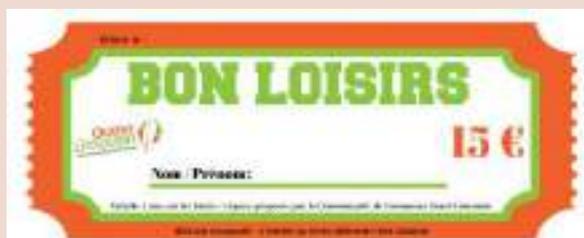
TARIFS ET FACTURATION

Les factures sont établies à terme échu, le mois suivant la période de vacances. Le paiement se fait à réception de la facture auprès du Trésor Public. Les réclamations sont à effectuer auprès du service adolescents. Elles peuvent également être adressées au Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Les factures d'un montant inférieur à 5€ sont mise en attente et sont adressées dès que le montant cumulé atteint 5€ ou à défaut en août et décembre.

La Communauté de Communes Ouest Limousin dispose de moyens informatiques destinés à la gestion de l'accueil de loisirs (réservation et facturation). Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service et ne peuvent être communiquées qu'aux services du Trésor Public.

Les bons loisirs, obtenus lors de la participation du jeune aux ateliers éducatifs, seront déduits de la facturation des activités réalisées.



Les factures peuvent être réglées par carte bancaire, chèque bancaire, par virement, en espèces, par prélèvement (courant 2024). Les chèques vacances et Shake@do (délivrés par le départements 87), sont acceptés pour le règlement des activités ALSH. Les tickets loisirs Caf sont également acceptés. Toutes les infos sont à retrouver en bas de la facture.

Les factures sont adressées aux familles par le Service de Gestion Comptable de Saint Junien, 28 rue Junien rigaud - BP 109 - 87205 Saint Junien Cedex. Elles sont disponibles et téléchargeables sur votre espace famille Inoé à J-30.

ALSH 11-17 ans

(Accueil de loisirs sans hébergement)

REGLES ET CADRE DE VIE

VIE EN COLLECTIVITE

Tout jeune fréquentant les accueils doit :



- avoir une tenue décente et appropriée, aussi bien à l'intérieur de l'accueil que lors d'activités ou rencontres en extérieur ;
- avoir vis-à-vis de l'ensemble du personnel une attitude respectueuse. Les gestes et paroles qui pourraient atteindre à la fonction ou à la personne des adultes encadrants sont interdits ;
- avoir du respect envers tous les camarades et leurs familles. Aucune agressivité verbale et physique ne sera acceptée et pourra être sanctionnée
- avoir du respect pour le matériel mis à disposition et les locaux de la structure. Toute détérioration entraînera une réparation pécuniaire de la part des parents.

L'apport d'objets de valeur est vivement déconseillé. La communauté de communes décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol d'objet personnel apporté par les jeunes. (téléphone, bijoux, console portable etc...)



L'utilisation du téléphone portable est autorisée.

Toutefois si son utilisation nuit à la bonne ambiance ou au fonctionnement de la structure lors d'activités, l'équipe d'animation se réserve le droit de le confisquer temporairement et de le signaler aux familles.

Il est interdit dans les structures:



- de fumer ;
- de consommer ou d'introduire de l'alcool ;
- de consommer ou d'introduire toute sorte de produit illicite ;
- d'introduire tout matériel représentant un danger quelconque.

ALSH 11-17 ans

(Accueil de loisirs sans hébergement)

REPAS



Pour les repas plusieurs solutions s'ouvrent aux familles pour leurs adolescents le jeune amène lui même son repas et le fait réchauffer si besoin grâce aux micros ondes présents sur les accueils ados.

Le jeune peut acheter lui même son repas du midi avec son propre argent dans les commerces situés a proximité des accueils.

Le jeune amène des produits dit "brut" et les cuisinent lui même (sous la surveillance d'un animateur) grâce aux matériels présents sur les structures adolescentes.

Parfois des activités cuisine payantes seront proposées aux adolescents , lors de ces activités il vous sera demandée de ne rien prévoir à manger pour votre enfant. Le repas du midi sera réalisé avec les animateurs et les ados lors de l'activité.

PRISE EN CHARGE DES ADOLESCENTS

L'adolescent, dès son arrivée, s'inscrit sur un registre de présence qui atteste sa prise en charge par le service adolescents.

Le jeune dispose de 2 sorties libres d'une demi heure chacune au maximum dans la journée.

Afin de ne pas perturber l'organisation des activités, il prévient l'animateur, il complète et signe le cahier de présence.

A tout moment, les familles peuvent consulter ce même registre.

Les sorties des enfants sont soumises à une autorisation parentale

La fermeture de l'accueil étant à 18h00, en cas d'absence des personnes autorisées à venir chercher l'adolescent et après appel téléphonique aux parents, celui-ci pourra être confié à la gendarmerie la plus proche.

EN CAS D'ACCIDENT



Un enfant victime d'un accident reçoit les premiers soins par le personnel de l'ALSH. En cas de nécessité, il est fait appel à un médecin ou aux services de secours qui pourront le conduire dans un centre hospitalier le plus proche. Les parents seront aussitôt prévenus par le directeur. Les parents s'engagent à prendre en charge les frais médicaux.

ALSH 11-17 ans

(Accueil de loisirs sans hébergement)

ACTIVITES

ACTIVITES SUR SITE VACANCES



Des activités sont proposées à chaque période de vacances. Un programme d'activité est formalisé et diffusé aux jeunes et aux familles via divers supports (site internet, Inoé, Instagram etc...).

Ce programme est affiché dans les structures à chaque début de vacances, conjointement à des fiches d'inscriptions pour les activités payantes.

Ces activités payantes nécessitant une réservation, les animateurs fixent une liste d'attente, en fonction de plusieurs critères :

- nombre de sortie auxquelles le jeune a participé dans la période ;
- l'ordre d'inscription pour l'activité ;
- l'âge requis pour l'activité ;

En dehors des inscriptions aux activités payantes, des animations seront proposées aux jeunes, tout au long des vacances en fonction de leurs envies et attentes.

ACTIVITES SUR SITE HORS VACANCES



Ponctuellement des activités pourront être proposées les mercredis après midi ou des samedis matins, soit dans le cadre de projets particuliers ou soit pour offrir un espace de partage pendant les périodes scolaires.

Des interventions ponctuelles, afin de faire connaître les accueils, seront réalisées au collège de St Mathieu et Rochechouart.

Des informations et temps "passerelles" seront proposés aux enfants des ALSH 3-12ans (CM2), tout au long de l'année scolaire, afin de découvrir les activités.

ALSH 11-17 ans (Accueil de loisirs sans hébergement)

SEJOURS



Lors de la période estivale un à deux séjours de 5 jours peuvent être proposés, ces séjours ont vocation d'être à l'initiative des jeunes via des appels à projets subventionnés, dans lesquels un investissement est demandé tout au long de l'année scolaire.

Ponctuellement, des journées d'activités exceptionnelles peuvent être organisées (ski, journée à la mer etc...) et seront facturées aux familles à l'identique des séjours.



ALSH 11-17 ans (Accueil de loisirs sans hébergement)

ATELIERS EDUCATIFS

La communauté de Communes propose aux adolescents de 14 à 17 ans de participer à des ateliers éducatifs. Ce sont des petits travaux manuels réalisés sur les différentes communes du territoire Ouest Limousin.

Lors de ces travaux les ados sont encadrés par un animateur du Jeun's ainsi qu'un agent des services techniques de la commune concernée par les travaux.

Ces travaux sont de nature diverses, nettoyage de rivière, fleurissement, travaux de peinture etc... et se réalisent avec un outillage adapté et sécurisé.

Ces travaux se déroulent lors des périodes d'ouverture des accueils, soit pendant les vacances scolaires. Ils sont programmés sur les temps de matin soit de 9h à 12h.

L'inscription est obligatoire et se fait en amont auprès du directeur. Ils sont mentionnés sur les programmes d'activités diffusés.

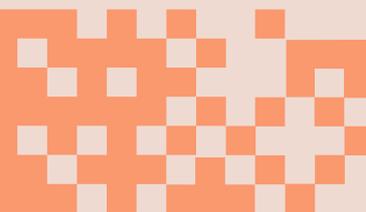
En échange de ces travaux, les adolescents obtiennent des bons loisirs à hauteur de 15 € par demi journée travaillée .

Ces bons loisirs serviront uniquement à payer les activités des ALSH adolescent . Attention il sera toutefois impossible de payer l'adhésion annuelle avec ces bons loisirs. Ils sont déduits de la facture à venir, en concertation avec les jeunes et leurs familles.

Un jeune ne pourra travailler plus de 5 jours par période de vacances hors été (soit 75€) et 10 jours en été (soit 150€).



Service Jeunesse



CONTACTS



Coordinatrice Jeunesse

Sophie Berthomé

2 place de l'église 87310 St Laurent sur Gorre

05.55.48.19.21 / 06.77.50.16.53

jeunesse@ouestlimousin.com

Accueil de Loisirs
La clé des Champs

Directrice: Delphine Thooris

Adjointe: Yaël Cohenca

05.55.58.01.04 / 06.76.79.36.93

lacleeschamps@ouestlimousin.com

ALSH Maisonnais sur Tardoire et Garderie St Cyr

Accueil de Loisirs
Les Hirondelles

Directrice: Valérie Poirier

Adjointe: Amélie Paillier

05.55.03.52.83 / 06.70.51.30.55

leshirondelles@ouestlimousin.com

ALSH Cognac la Forêt et Garderie St Auvent

Accueil de Loisirs
Les Écureuils

Directeur: Alexandre Moreira

Adjointe: Océane Dardilhac

05.55.00.18.02 / 06.71.83.64.76

lesecureuils@ouestlimousin.com

ALSH St Laurent sur Gorre et Garderie Gorre

JEUN'S
Sports

Directeur: Arnaud Gavinet

05.55.48.19.22 / 06.74.56.36.24

jeuns.club@ouestlimousin.com

JEUN'S
Club

ALSH St Laurent sur Gorre et Oradour sur Vayres

